



LE SNM/CGT A ETE RECU AU MINISTERE DE TUTELLE LE 21 FEVRIER 2013

Une rencontre entre l'intersyndicale météo et le ministère (MEDDE) avait eu lieu le 17 décembre 2012. Le SNM/CGT a obtenu une nouvelle entrevue le 21 février 2013, afin d'apporter des précisions sur plusieurs sujets. Notre délégation était accompagnée par le Secrétaire Général de la FNEE-CGT (Fédération de l'Equipement-Environnement, à laquelle nous adhérons).

Nous avons été reçus par Madame Morellet-Steiner, directrice adjointe de cabinet de la ministre, Monsieur Tapadinhas, directeur de la Recherche et de l'Innovation du MEDDE, d'un responsable du service DRH, et de trois autres représentants du ministère.

Thèmes abordés

Budget et effectifs à Météo-France

Le SNM rappelle le contexte : jugé comme non prioritaire, notre établissement subit pour la période 2013-2015 une réduction d'effectifs de 2,5% par an soit quasiment le non remplacement des départs à la retraite, et une réduction du budget de fonctionnement de 15% sur 3 ans. La situation n'est plus tenable, des postes sont supprimés (dans les centres départementaux qui ferment mais aussi par exemple à la D2C pour les publications, à la D2I pour les relations institutionnelles, et dans d'autres services centraux), des missions sont sur le point d'être abandonnées. L'arrêt de recrutements des ouvriers d'Etat est très inquiétant ; l'externalisation d'une partie de leurs tâches risque d'être très coûteuse et peu efficace.

Le secteur de la Recherche, jusque là préservé, et même qualifié de « prioritaire » et « placé au cœur de la stratégie » dans le dernier contrat d'objectifs, se voit lui aussi menacé par les mesures de restrictions. Le processus de fermeture de la grande veine hydraulique de Toulouse a ainsi été confirmé par notre direction en février. Météo-France ne veut plus assumer seule la charge de ce fleuron de l'Etablissement, laboratoire unique en Europe ; la Direction attendait que des partenaires scientifiques s'y impliquent financièrement, ce qui n'a pas été le cas, bien que plusieurs laboratoires de Midi-Pyrénées, de France et d'Europe souhaitent utiliser cet outil. Les besoins de l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse pourraient d'ailleurs nécessiter la reconstruction d'une nouvelle veine dans quelques années, pour un coût de plusieurs millions d'euros, en cas de fermeture de la veine de Météo-France ! Le SNM dénonce cette décision inadmissible, uniquement basée sur des économies à très courte échéance, et qui porte atteinte à un symbole de l'excellence scientifique de Météo-France.

Réponse du ministère

Concernant le budget, il a été décidé d'épargner Météo-France du surgel appliqué dans de nombreuses administrations. Pour le reste, les cadrages initiaux sont maintenus : l'enveloppe budgétaire est très contrainte, on ne pourrait faire reporter davantage d'efforts sur d'autres services pour ménager MF.

Ouvriers d'Etat : il y a une vraie mobilisation du ministère sur cette question. On a l'espoir d'avancer. Le projet est bien mené par le DRH, ce qui est inespéré dans le contexte actuel. Le DRH va regarder plus précisément la situation des ouvriers d'Etat DGAC/Météo-France.

Veine Hydraulique : certes c'est un très bel outil, unique en Europe, et reconnu par la communauté scientifique. Mais on n'a pas l'impression que d'autres organismes souhaitent investir financièrement dans le projet, alors que des partenariats sont indispensables ; « ça

ne ferait pas plaisir de fermer la veine, mais il faut bien faire des choix... » En même temps, le ministère a conscience que ce serait une gabegie de fermer la veine pour peut-être en recréer une autre dans la région dans quelques années. Il est proposé que la Direction de la Recherche mène une réflexion de stratégie à long terme, et retravaille la question des partenariats.

Implantation territoriale et réorganisation de la prévision

Le SNM/CGT rappelle sa demande de moratoire sur la réorganisation et les fermetures de centres.

Concernant la prévision terrestre, nous avons maintenant l'expérience de l'hiver 2012-2013, bien marqué par des situations de phénomènes glissants, pour juger de la nouvelle organisation. La direction a su mettre tous les moyens pour que les missions de base (sécurité des personnes et des biens) soient convenablement accomplies, au moins vis-à-vis des grands institutionnels (Zones de défense, CRICR). Mais cela s'est fait au prix de très grands efforts de la part des personnels en région, et notamment de leur implication dans des vacations de renforts sur la base du volontariat, y compris pendant les week-end, nuits et périodes de congés. Les problèmes d'organisation ont créé énormément de difficultés individuelles pour les agents, des situations de conflits, et parfois des problèmes sérieux de santé. Les bulletins et assistances pour les autres usagers (collectivités, services routiers, entreprises, agriculteurs, particuliers, etc.) ont eux connu une vraie dégradation, par manque de temps, de moyens et d'outils adaptés. L'expertise des PAR est souvent mal retranscrite par les outils et induit de lourdes erreurs dans les bulletins ; les prévisionnistes conseils dans les centres n'ont pas la possibilité matérielle d'apporter efficacement leur expertise et d'intervenir pour corriger les bulletins. A tous les niveaux de la prévision, les efforts individuels augmentent pour des résultats de moins en moins bons ; le mal-être s'accroît.

Prévision marine : d'une part la PREVI/MAR de Toulouse est en grande difficulté : surcharge de travail avec l'hypercentralisation des tâches ; mauvaise répartition du travail ; beaucoup de nouveaux agents qui n'ont pas bénéficié d'une formation suffisante ; outils particulièrement mal adaptés. En bout de chaîne, on observe des bulletins dégradés, insuffisamment supervisés, en retard ou oubliés. Des agents sont en grave désarroi. Même la direction semble hésiter sur les suites à donner à cette organisation.

D'autre part, des centres côtiers officiellement pérennisés par le Plan Stratégique, avec des personnels bien formés et très expérimentés, se voient retirer la plupart du travail, et surtout les bulletins SPB (côtier, BMS). Citons l'exemple de la situation ubuesque à Brest, dont les bulletins côtiers - pour lesquels le centre avait toute compétence - ont été transférés à Toulouse. ! En contrepartie, Brest a récupéré des assistances pour les plate-formes pétrolières du Golfe de Guinée et les traversées Corse-Continent ! Mais le contrat concernant le Golfe de Guinée a été perdu par Météo-France !

La PREVI/MAR à Toulouse débordée, et les centres côtiers transformés en « coquilles vides » : au bout du compte, c'est la sécurité maritime qui est mise en danger ! Le SNM/CGT rappelle le contexte particulier de la Manche, où se concentre 20% du trafic maritime mondial, et où les problématiques de sécurité sont accrues. Le SNM revendique que les centres de Boulogne, du Havre et de Brest conservent ou récupèrent leurs compétences côtières et la réalisation des bulletins côtiers et BMS. Une réflexion impliquant tous les acteurs de la prévision marine doit également être menée pour le Golfe de Gascogne et la Méditerranée, pour donner des responsabilités de service public dans le domaine côtier à des centres locaux.

Réponse du ministère

Mme Morellet-Steiner n'a pas de mandat pour accepter un moratoire sur la réorganisation et les fermetures de centres. Elle pense même que ce serait dangereux pour l'établissement de s'arrêter en pleine réorganisation et de ne pas aller au bout des fermetures annoncées ! « Dans ce contexte budgétaire, Météo France ne s'en relèverait pas » !!!

Le SNM a bien insisté sur le fait que c'est justement cette obstination qui était très dangereuse pour l'établissement : tous les dysfonctionnements annoncés depuis plusieurs années par les syndicats sont en train de se produire ! Il serait temps d'arrêter les dégâts ! Pour 2013, les centres n'ont pas encore fermé : il est urgent de se poser les bonnes questions. Mais visiblement, au ministère, les consignes sont bien claires de ne rien lâcher sur ce sujet.

Mme Morellet-Steiner reconnaît néanmoins l'intérêt de réaliser un bilan d'étape pour aménager au mieux la réalisation de cette réorganisation, redéfinir certaines lignes stratégiques, limiter les effets néfastes. Elle va mandater le PDG pour qu'un bilan contradictoire soit effectué.

Sur l'aspect Prévision Marine, le ministère admet que la sécurité maritime est un vrai enjeu, très important, et que cela implique effectivement de bien penser le maillage territorial. L'importance des implantations locales est reconnue. C'est « un vrai sujet », qui mérite une réflexion approfondie.

Commentaire CGT : pour l'implantation territoriale et la réorganisation de la prévision, suite à cette discussion, nous allons de nouveau interpellier notre PDG lors du CTEP du 12 mars 2013.

Sécurité des personnes et des biens

Le SNM/CGT interpelle le ministère sur la multiplication d'entreprises concurrentes qui émettent des alertes météorologiques, ce qui déjà en soi, n'est pas tout à fait normal. Cette situation est encore plus dangereuse quand ce sont des représentants de l'Etat qui prennent des décisions basées sur un bulletin ne venant pas de l'établissement public. Nous prenons l'exemple récent du préfet de Corse, qui se basant sur la carte d'alerte de Météo-Consult, a suspendu les transports scolaires et mobilisé certaines forces de l'ordre (alors que la carte Vigilance de Météo France n'était que jaune pour ces départements).

Le SNM/CGT demande donc que Météo-France soit le seul habilité à émettre des bulletins de sécurité, en ayant le monopole exclusif de ces missions régaliennes.

Réponse : il est évident que ces missions régaliennes sont au cœur de l'activité de l'établissement public, toutefois, juridiquement, c'est à étudier, mais il paraît compliqué de déclarer un monopole strict. Le ministère propose donc deux actions : la première consiste à envoyer une note aux préfets rappelant que seules les informations venant de Météo-France doivent être prises en compte pour les aspects sécurité des personnes et des biens. La seconde est d'étudier la possibilité d'agréer (avec un haut degré d'exigence dans le cahier des charges) des entreprises pour l'aide à la décision.

Pénibilité

Nous avons déjà interpellé le ministère lors de la réunion avec l'intersyndicale sur la reconnaissance de la pénibilité du travail à Météo-France, avec en ligne de mire, le service actif. Nous re-insistons sur cet aspect, en expliquant que c'est une demande très ancienne et importante pour les personnels. Ce sujet va être à l'ordre du jour des débats au niveau interministériel dans les mois à venir et Météo-France doit faire partie des bénéficiaires du

service actif avec départ anticipé à la retraite possible pour celles et ceux qui ont travaillé en horaire permanent.

Réponse : le sujet est bien pris en compte par le ministère, et un groupe de Travail vient de se constituer sur ce sujet au niveau du ministère. Les choses semblent, à défaut d'évoluer, au moins sur la table.

Analyse du SNM/CGT : nos représentants CGT au sein de la fédération de l'équipement, qui font partie du groupe de travail, sont bien au courant de notre situation, et nous restons en contact avec eux.

Droit syndical :

Devant le retard de la mise en application du décret de 2011 sur les nouveaux droits syndicaux à Météo France, nous interpellons le représentant de la DRH du ministère pour que notre syndicat puisse bénéficier des dispenses auxquelles il a droit.

Il nous indique que les discussions DRH ministère / organisations syndicales ont déjà commencé sur les moyens syndicaux (matériels, locaux, etc.) et vont se poursuivre rapidement sur les droits. Toutefois, il va prendre contact avec notre DRH concernant la mesure transitoire 2013.

CONCLUSION

Cette entrevue a permis de rappeler nos revendications dans plusieurs domaines. Nous continuerons à porter la parole des personnels de Météo-France auprès du ministère et du gouvernement. Nous prenons acte de l'écoute des représentants du ministère concernant la PREVI Marine, le recrutement des ouvriers d'Etat, le besoin de clarifier le rôle de Météo-France vers les représentants de l'Etat.

Mais une fois encore nous constatons que la politique d'austérité aboutit à l'abandon de missions et de services publics de proximité. Sous couvert de modernisation de l'action publique, le gouvernement applique un véritable plan social dans la Fonction Publique, facilité par l'existence de la loi mobilité.

Nous ne pouvons que pointer le parallèle entre les méthodes à venir dans la gestion des personnels des ministères et établissements publics, et les principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord, refusé par la CGT et FO, deux des trois grandes confédérations syndicales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

Les luttes contre le chômage et pour l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire de la République appellent une rupture avec toutes les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi, aux missions de service public et aux conditions de travail.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, le SNM/CGT appelle les agents de Météo-France à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

La CGT les appelle à participer massivement aux manifestations et rassemblements lors de la journée d'action du 5 mars 2013 afin d'obtenir l'abandon de la transposition dans la loi de l'accord de régression des droits sociaux et de la politique de rigueur qui voudrait conduire le service public républicain à la casse.